

222C2413
FR0010341032-FS0861

27 octobre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 octobre 2022, la société anonyme de droit luxembourgeois Serimmin¹ (5 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 octobre 2022, le seuil de 10% des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir 779 643 actions FONCIERE INEA représentant 1 559 286 droits de vote, soit 7,19% du capital et 9,66% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FONCIERE INEA sur le marché.

¹ Contrôlée par Mme Véronique Beaufour-François.

² Sur la base d'un capital composé de 10 841 080 actions représentant 16 141 925 droits de vote (compte tenu de la perte de 32 900 droits de vote double attachés aux actions cédées), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.